



Madame la Rectrice de l'académie de Poitiers,

Dans cette période difficile où la priorité est d'assurer la santé de la population et de protéger toutes celles et ceux qui y contribuent, il nous est demandé de maintenir malgré tout les instances de carte scolaire

Nous le savons la dotation ministérielle, notamment dans notre académie, est insuffisante pour répondre à la fois aux mesures ministérielles annoncées et aux besoins des écoles. Aussi, la carte scolaire supposera de nombreuses fermetures pour permettre quelques ouvertures.

Cette carte scolaire ne peut se faire au pas de charge, sans que les communes (dont le fonctionnement est par ailleurs bousculé par l'annulation des désignations des maires pour certaines et par des élections interrompues jusqu'en juin pour les autres) puissent discuter avec les enseignant-es, les parents d'élèves, sans que les représentant-es des personnels puissent faire sérieusement leur travail, étant donné les difficultés à contacter les équipes et les maires afin de défendre leur situation. De plus, les inscriptions scolaires n'ayant pas ou peu débutée au moment où le confinement a été décrété, la carte scolaire serait amenée à se tenir avec des chiffres d'une faible fiabilité renvoyant à de nombreuses modifications ultérieures aux conséquences néfastes pour les personnels et les écoles. De même, le calendrier proposé dans les différents départements apparaît bien trop court et les modalités techniques ne nous assurent pas pour le moment que la représentativité soit respectée, et que la parole de tous les élu-es et de tous les membres de ses instances puisse être entendue et respectée. Enfin, les décisions de carte scolaire ne peuvent être arrêtées qu'à l'issue d'un CDEN qui devra, lui aussi, se réunir, avec les représentant-es des collectivités locales, des personnels des établissements d'enseignement et de formation des usagers parents d'élèves, associations.... le tout en visioconférence ! Autant dire que si des doutes sont bien présents pour atteindre le quorum, il n'y a par contre aucun doute sur la perte d'échanges, de dialogues, de démocratie que cela va entraîner.

Notre organisation syndicale nationale a envoyé à Monsieur le Ministre une demande de moratoire. En effet, comment cette carte scolaire pourrait-elle avoir lieu à l'heure où le gouvernement a voté des lois d'urgence et où l'évolution de la crise sanitaire s'annonce compliquée ?

Comment travailler sereinement avec nos collègues sur la préparation de la rentrée alors qu'elles-ils sont déjà tou-te-s mobilisé-e-s entre gestion du confinement, vie familiale rendue difficile, maintien des liens entre famille et école et leurs inquiétudes légitimes sur le creusement des inégalités sociales qui en découle ?

Vous savez Mme la rectrice notre attachement au paritarisme et au dialogue social, ceux-ci requièrent des conditions pour s'exercer.
C'est pourquoi les SNUipp-FSU de l'académie de Poitiers demandent dans l'immédiat un report de toutes les opérations de carte scolaire.

Veillez croire, Madame la Rectrice, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Pour le SNUipp-FSU 16, Élise Moreau

Pour le SNUipp-FSU 17, Nathalie Maillet, Christine Gouribond et Guy Grizet

Pour le SNUipp-FSU 79, Julie Couprie et Lydie Palpacuer

Pour le SNUipp-FSU 86, Gilles Tabourdeau